



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 58

Votants : 73 (dont 15 procurations)

N° 48

OBJET :

ASSAINISSEMENT
EAUX USEES

--

PARTICIPATION
AUX FRAIS DE
RACCORDEMENT
(PFR)
AU RESEAU D'EAUX
USEES EXISTANT

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilynne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (de la délibération n° 1 à la délibération n°17 et à partir de la délibération n° 31), Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (de la délibération n° 1 à la délibération n° 44 et à partir de la délibération n° 46), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (jusqu'à la délibération n° 39), Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. François SENNEPIN à Elisabeth BARGE – Alain VENUAT à Michel LAURENT - Nathalie CHAMOUX-BOUILLON à Hadrien FAYET – Franck GONZALES à Pierre BONNET – Bertrand BAYLAUCQ à Annie DAUPHIN - Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY – Marie CHATELAIS à Annie CORNE – Alexandre GIRAUD à Jean-Dominique BARRAUD – Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE-MORIER – Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE – Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN - Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT - Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL - Linda PELISSIER à Yves-Jean BIGNON - Isabelle RECHARD à Alexis MAYET – Evelyne VOITELLIER à Henri SARRE.

Absents excusés :

Mme et M. Laure GUERRY - Patrick BLETHON

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 08 AVRIL 2022

Publiée ou notifiée
le : 08 AVRIL 2022

Monsieur le Président,

.../...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1331-1 à L.1331-11,

Vu la délibération n°22 du Conseil Communautaire du 18 novembre 2004, plafonnant le montant des travaux à celui de la dépense prévisionnelle acceptée par l'utilisateur,

Vu la délibération n°49 du 14 juin 2018 portant participation aux frais de raccordement aux réseaux d'eau usées et pluviales,

Vu la délibération n°3 A/ du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021 approuvant le projet de territoire AGIR 2035 et notamment l'objectif opérationnel qui vise à établir une feuille de route permettant de déployer un réseau d'assainissement de qualité sur tout le territoire,

Vu la délibération n°56 B du 2 décembre 2021 portant adoption des statuts de la régie Assainissement collectif,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement collectif du 24 mars 2022,

Considérant que dans le cadre de création de branchement d'eaux usées sur réseau existant un marché à bon de commande a été conclu par Vichy Communauté à compter du 1er février 2022

Considérant les prix unitaires de ce nouveau marché,

Considérant la nécessité pour Vichy Communauté d'adopter un bordereau de prix qui s'appliquera aux dépenses prévisionnelles et aux factures émises à compter de l'exercice 2022,

Considérant que le montant facturé à l'utilisateur est le montant des frais réels engagés par Vichy Communauté soit les prix mentionnées au bordereau de prix ci-annexé assujettis à TVA et majorés de 10 %,

Considérant les prix unitaires appliqués lors de la facturation de ces travaux seront ceux acceptés par l'utilisateur au moment de l'établissement de la dépense prévisionnelle,

Les différents cas sont détaillés en annexe.

Propose au Conseil Communautaire :

- D'adopter le bordereau des prix unitaires ci-annexé applicable aux dépenses prévisionnelles et factures émises à compter de l'exercice 2022,
- De préciser que les prix unitaires appliqués lors de la facturation des travaux sont ceux acceptés par l'utilisateur lors de l'établissement de la dépense prévisionnelle.
- Dit que les tarifs seront assujettis au taux de TVA en vigueur,
- Dit que les recettes afférentes seront imputées sur le budget annexe Assainissement de Vichy Communauté

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les propositions de désignation ci-dessus,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 31 mars 2022

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



ANNEXE

.../...

EAUX USEES

Travaux de branchements sur réseau existant



Bordereau des prix

VICHYCOMMUNAUTÉ

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	unité	Prix Unitaire HT
Chapitre 1 : TRAVAUX PREPARATOIRES			
101 e	Installation de chantier pour exécution de branchement sur réseau existant	F	415,00 €
102	Fourniture et l'installation de feux tricolores de chantiers	j	52,00 €
103	Marquage piquetage des réseaux concessionnaires situés dans l'emprise du projet	ml	3,00 €
105	Débroussaillage	m ²	1,90 €
106a	Dépose et repose de clôture métallique	ml	44,00 €
106b	Dépose et repose de clôture agricole	ml	18,50 €
107a	Exécution de sondage pour investigations complémentaires (volume inférieur < ou égal à 2,5 m3)	u	345,00 €
107b	Exécution de sondage pour investigations complémentaires (volume compris entre 2,51 et 5 m3)	u	545,00 €
108a	Exécution de sondage de chantier (volume inférieur < ou égal à 2,5 m3)	u	215,00 €
108b	Exécution de sondage de chantier (volume compris entre 2,51 et 5 m3)	u	360,00 €
110	Découpage de revêtement de chaussée ou de trottoir	ml	5,00 €
111	Dépose de bordures de trottoirs droites ou courbes	ml	7,00 €
112	Dépose, stockage et repose de bordures de trottoirs droites ou courbes	ml	42,00 €
113	Démolition en pleine masse de couche de fondation et/ou de base de chaussée en grave traitée	m ²	6,50 €
115 a	Démolition de maçonnerie	m ³	63,00 €
120	Percement d'ouvrage et modification cunette de regard de visite béton existant	u	500,00 €
121a	Percement d'ouvrage existant (regard béton, percement inf. à 300 mm)	u	245,00 €
121c	Percement d'ouvrage existant (regard PE, percement inf. 300 mm)	u	170,00 €
122a	Dépose de canalisation existante Ø inf. ou égal à 400 mm	ml	20,00 €
123 a	Dépose de canalisation amiantée existante jusqu'au Ø 160 mm inclus	ml	157,00 €
123 b	Dépose de canalisation amiantée existante Ø 200 mm	ml	168,00 €
123 c	Dépose de canalisation amiantée existante Ø 250 mm	ml	178,00 €
123 d	Dépose de canalisation amiantée existante Ø 300 mm	ml	210,00 €
124	Dépose et stockage de pavés	m ²	17,00 €
125	Repose de pavés stockés	m ²	37,00 €
127	Reprofilage de fossés	ml	3,50 €
129	Indemnité pour perte d'exploitation (arrêt de chantier pour sujétion technique imprévue)	1/2j	1 790,00 €
Chapitre 2 : TERRASSEMENT			
202	Terrassement en tranchée en terrain ordinaire (profondeur < ou égale à 3m)	m ³	22,00 €
203	Plus-value au prix n°202 pour terrassement en zone de chantier contraignant	m ³	10,00 €
204	Terrassement en tranchée en terrain ordinaire (profondeur > à 3m et < ou égale à 4,5m)	m ³	28,00 €
205	Plus-value au prix n°204 pour terrassement en zone de chantier contraignant	m ³	13,00 €
206	Terrassement en tranchée en terrain ordinaire (profondeur > à 4,5m et < ou égale à 6,5m)	m ³	43,00 €
207	Plus-value pour présence d'eau importante	1/2j	415,00 €
208	Terrassement en terrain rocheux non compact	m ³	28,50 €
209	Terrassement en terrain rocheux compact	m ³	40,00 €
210	Terrassement exécuté manuellement	m ³	70,00 €
211	Longement de réseau non sensible dans la fouille	ml	4,50 €

212	Longement de canalisations dans le fouille (Gaz, Erdf, fibre optique, FT longue distance...)	ml	23,50 €
213	Croisement de canalisations	u	35,00 €
214	Croisement de canalisations GrDF HP	u	465,00 €
215 a	Blindage par système amovible jusqu'à une profondeur de 4,5m	m ²	2,50 €
215 b	Blindage par système amovible pour une profondeur > 4,5m et <6m	m ²	15,00 €
215 c	Etalement spécifique (non préfabriqué) pour zones encombrées	m ²	35,00 €
216	Terrassement par aspiration	1/2j	1 230,00 €
Chapitre 3 : MATERIAUX			
302	Remblai de fouille en matériaux de carrière concassés 0/31.5	m ³	36,00 €
307	Fourniture et mise en place d'enrochements 250/500 kg	t	26,50 €
310	Remblai de fouille en matériaux auto compactant à base de ciment	m ³	144,00 €
311	Remblai en matériaux extraits de la fouille	m ³	8,00 €
312	Remblai en matériaux recyclés 0/30	m ³	30,00 €
313	Remblai en matériaux recyclés 0/30 traités	m ³	33,00 €
314a	Béton d'ouvrage au m3	m ³	400,00 €
315	Plus-value pour remblaiement de fouille en zone encombrée	m ³	7,80 €
Chapitre 4 : CANALISATIONS PVC ET PEHD			
404 a	Canalisation en polychlorure de vinyle Ø 110 mm (SN 8)	ml	19,50 €
404 b	Canalisation en polychlorure de vinyle Ø 125 mm (SN 8)	ml	19,70 €
404 c	Canalisation en polychlorure de vinyle Ø 160 mm (SN 8)	ml	22,00 €
404 d	Canalisation en polychlorure de vinyle Ø 200 mm (SN 8)	ml	25,50 €
404 e	Canalisation en polychlorure de vinyle Ø 250 mm (SN 8)	ml	33,50 €
404 f	Canalisation en polychlorure de vinyle Ø 315 mm (SN 8)	ml	36,50 €
408 a	Conduite de refoulement Ø 63 PN 16 bars	ml	17,00 €
408 b	Conduite de refoulement Ø 75 PN 16 bars	ml	18,50 €
Chapitre 5 : CANALISATIONS EN BETON			
501 a	Canalisation en béton armé Ø 300 mm	ml	55,00 €
Chapitre 8 : OUVRAGES EN BETON			
808	Construction d'un regard de visite en béton sur réseau existant	u	1 030,00 €
810 a	Construction d'une boîte d'inspection béton 300 x 300 mm ou Ø 300	u	202,00 €
810 b	Construction d'une boîte d'inspection béton 400 x 400 mm ou Ø 400	u	265,00 €
Chapitre 9 : REGARDS EN PEHD ET ELEMENTS EN PEHD OU EN PVC			
904	Regard de visite en PEHD (Ø 600)	u	1 064,00 €
906 a	Plus-value pour entrée supplémentaire dans l'élément de fond Ø 200	u	35,00 €
906 b	Plus-value pour entrée supplémentaire dans l'élément de fond Ø 250	u	98,00 €
907	Rehausse Ø 600 en PEHD	u	10,50 €
908	Regard de visite en PEHD (Ø 1000)	u	1 570,00 €
910 a	Plus-value pour entrée supplémentaire dans l'élément de fond Ø 200	u	45,00 €
910 b	Plus-value pour entrée supplémentaire dans l'élément de fond Ø 250	u	65,00 €
911	Réhausse Ø1000 en PEHD avec échelons	u	75,00 €
912 a	Regard de branchement avec tabouret (prof. Inférieure ou égale à 1 m 50)	u	228,00 €

.../...

912 b	Regard de branchement avec tabouret (prof. entre 1 m 51 et 3 m)	u	298,00 €
912 c	Regard de branchement avec tabouret (prof. entre 3 m 01 et 4 m 50)	u	507,00 €
913 a	Regard de branchement 3E / 1S (prof. inférieure ou égale à 1 m 50)	u	438,00 €
913 b	Regard de branchement 3E / 1S (prof. entre 1 m 51 et 3 m)	u	515,00 €
913 c	Regard de branchement 3E / 1S (prof. entre 3 m 01 et 4 m 50)	u	743,00 €
917 a	PV aux prix 912/913 pour réalisation d'un branchement sur réseau existant PVC Ø200 à 250 inclus	u	245,00 €
917 b	PV aux prix 912/913 pour réalisation d'un branchement sur réseau existant AC Ø200 à 250 inclus	u	2 500,00 €
917 c	PV aux prix 912/913 pour réalisation d'un branchement sur réseau existant GRES Ø200 à 250 inclus	u	1 500,00 €
918 a	PV aux prix 912/913 pour réalisation d'un branchement sur réseau existant PVC Ø315	u	330,00 €
918 b	PV aux prix 912/913 pour réalisation d'un branchement sur réseau existant AC Ø300	u	2 500,00 €
918 c	PV aux prix 912/913 pour réalisation d'un branchement sur réseau existant GRES Ø300	u	1 500,00 €
918 d	PV aux prix 912/913 pour réalisation d'un branchement sur réseau existant BETON Ø300	u	450,00 €
919	PV aux prix 912/913 pour réalisation d'un branchement sur antenne existante	u	220,00 €
922	PV aux prix 912/913 culotte 315-160	u	88,00 €
Chapitre 10 : PIECES DE RACCORD			
1000 a	Manchon à butée Ø 160 (SDR 34)	u	24,00 €
1000 b	Manchon à butée Ø 200 (SDR 34)	u	28,00 €
1000 c	Manchon à butée Ø 250 (SDR 34)	u	34,00 €
1000 d	Manchon à butée Ø 315 (SDR 34)	u	47,00 €
1001 a	Manchon coulissant Ø 160 (SDR 34)	u	22,00 €
1001 b	Manchon coulissant Ø 200 (SDR 34)	u	26,00 €
1001 c	Manchon coulissant Ø 250 (SDR 34)	u	48,00 €
1001 d	Manchon coulissant Ø 315 (SDR 34)	u	59,00 €
1002 a	Manchon à angulation Ø 200 (SDR 41)	u	26,00 €
1002 b	Manchon à angulation Ø 250 (SDR 41)	u	48,00 €
1002 c	Manchon à angulation Ø 315 (SDR 41)	u	59,00 €
1003 a	Coude MF Ø 160 (SDR 34)	u	24,00 €
1003 b	Coude MF Ø 200 (SDR 34)	u	48,00 €
1003 c	Coude MF Ø 250 (SDR 34)	u	84,00 €
1004 a	Coude FF Ø 160 (SDR 34)	u	26,00 €
1004 b	Coude FF Ø 200 (SDR 34)	u	33,00 €
1004 c	Coude FF Ø 250 (SDR 34)	u	84,00 €
1004 d	Coude FF Ø 315 (SDR 34)	u	106,00 €
1005 a	Culotte de raccordement (200/160) (SDR 34)	u	41,00 €
1005 b	Culotte de raccordement (250/160) (SDR 34)	u	131,00 €
1005 d	Culotte de raccordement (315/160) (SDR 34)	u	128,00 €
1007 a	Piquage en chute accompagnée Ø 160	u	158,00 €
1007 b	Piquage en chute accompagnée Ø 200	u	161,00 €
1008 a	Raccord de piquage PVC (250 x 160) SDR 34	u	70,00 €
1008 b	Raccord de piquage PVC (315 x 160) SDR 34	u	72,00 €
1008 e	Raccord de piquage multimatériaux Ø 250-540 (collecteur) / Ø 160 (Ø piquage)	u	159,00 €
1008 f	Raccord de piquage multimatériaux Ø 300-630 (collecteur) / Ø 200 (Ø piquage)	u	192,00 €
1011 b	Manchon multi matériaux / plage d'utilisation Ø150-200	u	47,00 €
1011 c	Manchon multi matériaux / plage d'utilisation Ø200-250	u	50,00 €
1011 d	Manchon multi matériaux / plage d'utilisation Ø295-335	u	100,00 €
Chapitre 11 : VOIRIE			

1103	Couche d'imprégnation à l'émulsion de bitume	m ²	1,60 €
1104	Couche de base en grave bitume	t	109,50 €
1105	Fourniture et mise en œuvre de grave-ciment	m ³	101,00 €
1106	Couche d'accrochage	m ²	0,80 €
1108	Couche de roulement en BBSG - mise en œuvre manuelle	m ²	22,00 €
1109	Exécution de joint de scellement à l'émulsion de bitume	ml	1,15 €
1110	Réfection de chaussée en enduit bicouche	m ²	4,35 €
1112	Réfection provisoire de chaussée en enrobés denses à froid	m ²	20,00 €
1113 a	Revêtement des trottoirs en béton désactivé	m ²	50,00 €
1113 b	Revêtement des trottoirs en béton ordinaire	m ²	40,00 €
1113 c	Revêtement des trottoirs en pavés autobloquants	m ²	75,00 €
1113 d	Revêtement des trottoirs en sable de carrière	m ²	4,90 €
1113e	Revêtement des trottoirs en bi-couche rouge	m ²	10,00 €
1113f	Revêtement de trottoir en sable d'arènes granitiques	m ²	10,00 €
1114	Construction de trottoir en enrobés denses à chaud de couleur	m ²	30,00 €
1116a	Signalisation horizontale largeur 0,12 m	ml	2,10 €
1116b	Signalisation horizontale type bande STOP	ml	7,50 €
1116c	Signalisation horizontale type zébra	m ²	14,50 €
1118	Dépose et repose de panneaux de signalisation	u	175,00 €
1121 a	Cadre et tampon articulé en fonte GS - classe B 125	u	333,00 €
1121 b	Cadre et tampon articulé en fonte GS - classe C 250	u	341,00 €
1121c	Cadre et tampon articulé en fonte GS - classe D 400	u	379,00 €
1121 d	Cadre et tampon articulé en fonte GS - classe E 600	u	690,00 €

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 48 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022

Objet de l'acte : - ASSAINISSEMENT EAUX USEES - PARTICIPATION AUX FRAIS DE RACCORDEMENT (PFR) AU RESEAU D'EAUX USEES EXISTANT

.....

Date de décision: 31/03/2022

Date de réception de l'accusé 08/04/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 31MARS2022_48

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220331-31MARS2022_48-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 48- Delib ASS EU Partic° FraisRaccordement DélibV2 vu PR

MBA_signé.pdf (99_DE-003-200071363-20220331-31MARS2022_48-DE-1-1_1.pdf)